

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 38
En exercice : 38
Qui ont pris part à la délibération : 38

Date de convocation : 01/04/2026

Séance du 09 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le neuf du mois d'avril à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Saint-Martin (salle des fêtes) de Saint-Sernin-sur-Rance, sous la présidence de Monsieur Cyril TOUZET, Président.

La réunion ne pouvant se tenir dans la commune du siège de la Communauté de Communes en raison de l'indisponibilité matérielle de la salle.

Présents : Eloi ALBET, Monique ALIÈS, Sylvie BARDY, Jean-Louis CABANES, Yves CASTAN, Claude CHIBAUDEL, Franck COUDERC, Claire DEVIC, Philippe GIGANON, Eric HOULÈS, Jean-Luc JACQUEMOND, Jacqueline LAVABRE, Eva LE CHARPENTIER, Jean-François MAJOREL, Julien MANIBAL, David MAURY, Pierrette MENRAS-COT, Jean-Marc NEGRE, Adrienne PERRIER, Xavier PUECH, Viviane RAMONDENC, Nathalie RICARD, Patrick RIVEMALE, Philippe ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, André SERIN, Anne-Claire SOLIER, Serge SPATARO, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Francis CULIÉ

Excusés ayant donné un pouvoir : Michelle FONTANILLES à Jacqueline LAVABRE, Vanessa RAMBIER à Jean-Louis CABANES, Patrick ROQUES à Cyril TOUZET, Bernard VIALA à André SERIN

Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance

N°20260409_052

Objet : Désignation des membres représentants de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Intercommunal

Vu la délibération N° 20181115_140 en date du 15 novembre 2018 portant création de l'Office de Tourisme Intercommunal en régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale, et conformément aux statuts de l'Office de Tourisme ;

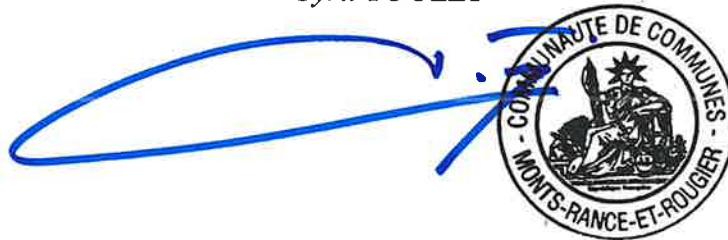
Monsieur le Président, expose la nécessité de désigner les 12 représentants de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** comme membres représentants de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Intercommunal :
 - Monique ALIÈS,
 - Sylvie BARDY,
 - Jean-Louis CABANES,
 - Claire DEVIC,
 - Jean-François MAJOREL,
 - Pierrette MENRAS-COT,
 - Viviane RAMONDENC,
 - Jean-Philippe SABATHIER,
 - André SERIN,
 - Anne-Claire SOLIER,
 - Serge SPATARO,
 - Michel WOLKOWICKI,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Cyril TOUZET*



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.